

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 113**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la construction et l'acquisition-amélioration de 13 logements  
aux Saintes-Maries-de-la-Mer par la SEMPA

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Lors de sa réunion du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

La Société d'Economie Mixte du Pays d'Arles (SEMPA) domiciliée 2, rue Robert Schuman – 13200 Arles, envisage d'acquérir en VEFA 13 logements locatifs sociaux à conventionner en PLAI aux Saintes-Maries-de-la-Mer, pour un coût prévisionnel TTC de 1 282 204 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **128 220 €** correspondante à une contrepartie réservataire pour le Département de 4 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMPA d'une subvention de 128 220 € destinée à accompagner la réalisation de 13 logements aux Saintes-Maries-de-la-Mer pour un coût prévisionnel global TTC de 1 282 204 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL